

SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal du 13 Décembre 2017 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 Décembre 2017, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Délégations données au Maire → Le Conseil Municipal a remis à jour les 24 délégations données au Maire jusqu'à la fin de son mandat.

FINANCES

Décision modificative n°3 – Budget Principal → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Principal.

Décision modificative n°3 – Budget Annexe Enfance-Famille → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Annexe Enfance-Famille.

Tarifs publics 2018 → Les tarifs des différents services municipaux ont été fixés et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Tarifs Service Enfance-Famille – Participation aux Accueils Collectifs de Mineurs → Le Conseil Municipal a fixé le montant des participations communales aux Accueils Collectifs de Mineurs.

Tarifs Service Enfance-Famille – Atelier "Destination bien être" → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'atelier "Destination bien être" comme suit :

- Habitants de Saint-Marcel : 95,00 €
- Habitants de la paroisse : 105,00 €
- Habitants des communes extérieures : 115,00 €

Cessions et acquisition véhicules → Le Conseil Municipal a accepté la proposition commerciale du garage PEUGEOT NOMBLOT. L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire, à céder les deux véhicules : RENAULT CLIO, pour un montant de 1 500,00 € et PEUGEOT 308, pour un montant de 13 307,46 €, il a également décidé d'acquérir un véhicule PEUGEOT PARTNER, pour un montant de 15 337,46 €, soit une soulte de 530,00 €.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 1 895,83 €, (Budget Principal).

Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2018, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

INTERCOMMUNALITE

Modification des statuts du Grand Chalon → Dans le cadre de l'intégration de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) au sein des compétences obligatoires du Grand Chalon et de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage qui a été complétée, le Conseil Municipal a approuvé les statuts modifiés du Grand Chalon à compter du 1^{er} janvier 2018.

ADMINISTRATION GENERALE

Ouvertures dominicales 2018 → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la liste des ouvertures des commerces, pour les dimanches de l'année 2018.

TRAVAUX COMMUNAUX

Transfert de compétences éclairage public - SYDESL → Le Conseil Municipal a décidé de transférer au SYDESL, au titre des compétences optionnelles l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2018.

BIENS COMMUNAUX - URBANISME

Vente de terrains – Rue Docteur Jeannin → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain (Piste de karting), d'une superficie de 1ha 33a 87ca et d'une partie d'une parcelle de 1 415 m², (pour permettre le stationnement des véhicules), pour un montant de 9 266.00 €. L'assemblée délibérante a également autorisé Monsieur le Maire à signer une convention entre les deux parties, afin que la ville puisse bénéficier d'un accès privilégié à cette piste pour les diverses activités pédagogiques.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Grand Chalons → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalons, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune et a demandé la prise en compte des observations, sur le fond et la forme du projet de PLUi arrêté.

AFFAIRES SCOLAIRES

Carte scolaire → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la modification des rues rattachées aux groupes scolaires "Jean Desbois" et "Roger Balan" et a fixé la nouvelle carte scolaire.

SERVICE CULTUREL

Convention Grand Chalons/Espace des Arts – PICCOLIS 2018 → Dans le cadre de l'action "PICCOLIS 2018", le Grand Chalons en lien avec l'Espaces des Arts organise une représentation décentralisée du spectacle "Qui vive". Ce spectacle est destiné aux élèves du cycle primaire. La commune de Saint-Marcel a été retenue pour accueillir, au Réservoir, les élèves des écoles de notre bassin de vie. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Grand Chalons et l'Espace des Arts.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des effectifs. Suppression d'un poste d'Ingénieur et création d'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} Classe,

Accueil d'un stagiaire - Gratification → Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une gratification à un étudiant de l'Université de Dijon, qui sera accueilli au sein de la collectivité, pour effectuer un stage afin de préparer une licence professionnelle "Gestion des Espaces Végétaux Urbains"

Contrat prévoyance garantie maintien de salaire → Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une participation financière mensuelle de 15,00 €, (pour un agent à temps complet, ce montant sera proratisé selon le temps de travail de l'agent) aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent) et a décidé d'adhérer à la convention de participation CDG / Intériale – Gras Savoye à compter du 1^{er} janvier 2018.

Bon d'achat de jouet → Le Conseil Municipal a décidé d'abroger les délibérations n°149/2000 du 12 décembre 2000 et n°144/2004 du 2 décembre 2004 relatives au bon d'achat attribué aux enfants des agents non adhérents au Comité des Œuvres Sociales (COS).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.